

PROCES VERBAL

DE DESCRIPTION DE BIENS A SAISIR

L'AN DEUX MIL VINGT ET LE : **TROIS JANVIER**

A LA REQUETE DE :

La **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES**, SA Coopérative de Banque Populaire au capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le n°605 520 071 dont le siège social est 4 Boulevard Eugène Deruelle 69003 LYON, représentée par son dirigeant social en exercice, venant aux droits de LA BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS, SA Coopérative de Banque Populaire au capital variable, inscrite au RCS sous le N° 956 507 875 RCS LYON, dont le siège social était 141 rue Garibaldi ,BP 3152 69211 LYON CEDEX 03, suivant fusion absorption de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS et de la BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL par la BANQUE POPULAIRE DES ALPES entérinée par les Assemblées Générales Extraordinaires des 3 banques le 7 décembre 2016.

Faisant constitution d'Avocat en la personne et au Cabinet de **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant à 69003 LYON –, 20 boulevard Eugène Deruelle Immeuble Britannia - BAT A 69432 LYON CEDEX 03, au cabinet de laquelle domicile est élu et où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit.

Je soussignée, **Sylvie GRANGE**, Huissier de Justice Associé de la SELARL HOR, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice en résidence à OULLINS 69600, y demeurant 12 rue de la Camille ;

Agissant en vertu :

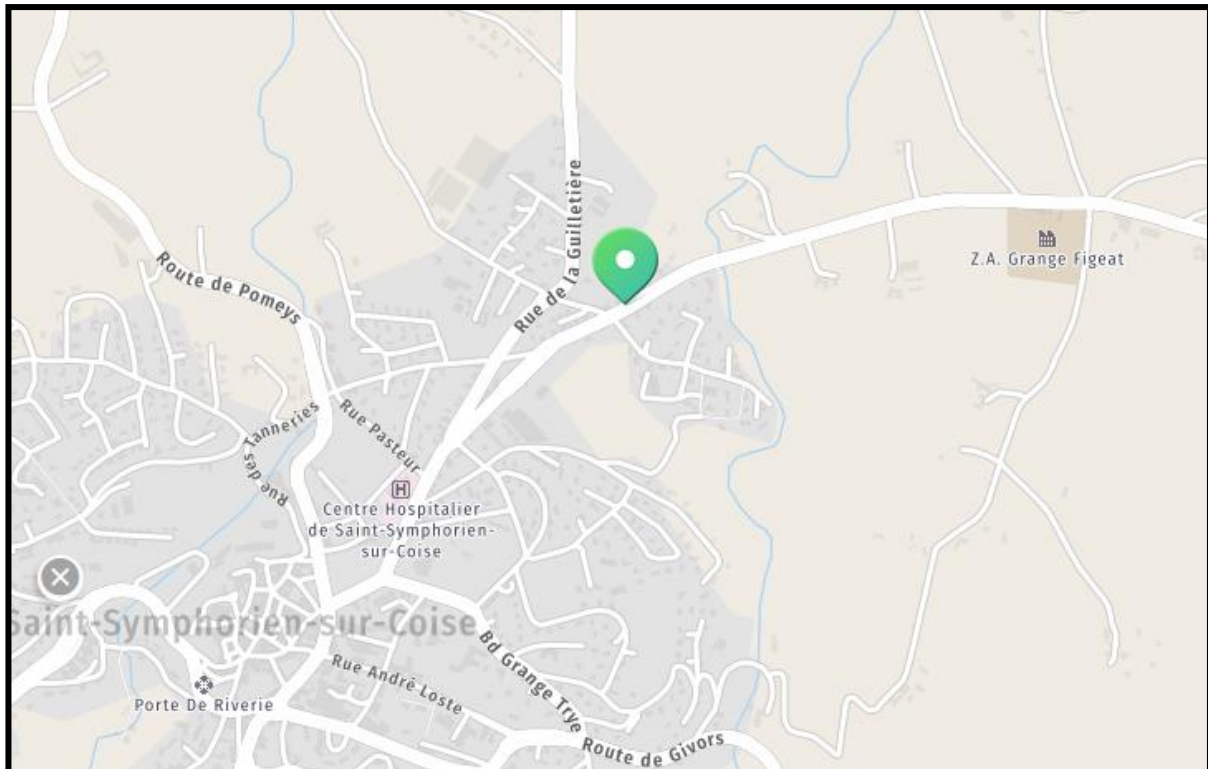
- D'un acte notarié en forme exécutoire dressé le 28 juillet 2012 (28/07/2012) par Maître Bruno THIOLLIER, Notaire à ST SYMPHORIEN SUR COISE (69590), contenant acte de prêt par la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS devenue la BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES consenti à Monsieur xxxx (19/09/1981) à OULLINS (69600), d'un montant de 191 095.00 € en principal, outre intérêts au taux conventionnel de 3.95% l'an, frais et accessoires, garanti par une inscription de privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle suivant bordereau établi le 02 août 2012 (02/08/2012) publié au 5ème Bureau du Service de la Publicité Foncière de LYON (69) le 6 aout 2012 (06/08/2012), Volume 2012 V N°2308 ;

- des articles L 142-1, L 322-2, R 322-1, R 322-2 et R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'exécution,

CERTIFIE :

M'être exprès transportée ce jour, à 16 heures 30, commune de **SAINT SYMPHORIEN SUR COISE 69590, 61 Route de St Martin** à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens appartenant à Monsieur xxx et dont la requérante se propose de poursuivre la vente forcée en la forme légale, à défaut par les sus-nommés d'avoir satisfait au commandement de payer qui leur a été signifié les 11 et 13 décembre 2019.

Ces biens sont situés 61 route de St Martin 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE.



Et à :

- 400 mètres du centre commercial « CARREFOUR MARKET », 182 Avenue Emmanuel Clément à ST SYMPHORIEN SUR COISE,
- 1 km d'une boulangerie et d'une boucherie, Rue de LYON à ST SYMPHORIEN SUR COISE,
- 1,2 Km du lycée CHAMPAGNAT, 245 Rue André Loste à ST SYMPHORIEN SUR COISE,

- 1,4 km du collège CHAMPAGNAT, 250 Rue du Chanoine Pavailier à ST SYMPHORIEN SUR COISE,
- 950 mètres de l'école primaire Hubert REEVES, 6 bld du 8 mai 1945 à ST SYMPHORIEN SUR COISE.

Sur place, j'ai rencontré Monsieur xxx, à qui j'ai décliné mes nom, prénom, qualité et l'objet de ma mission.

Celui-ci ne s'y est pas opposé.

J'ai alors procédé aux constatations suivantes, en présence de Monsieur xxx représentant le cabinet d'expertise JURITEC, 8 rue Jean Bart à 69003 LYON.

EXTERIEUR :

La maison est située à l'extrémité d'une allée, partant de la place des Cloutiers.



*Un portail coulissant donne accès à ce tènement.
Un abri est édifié à l'entrée du terrain.*

Le mur de clôture est revêtu d'un enduit en état d'usage. Sa couverture est constituée de tuiles de type canal.



Une allée gravillonnée mène à la porte de la maison et à l'arrière du terrain.



Les façades de la maison sont revêtues d'un enduit en bon état. La toiture à deux pans est recouverte de tuiles de type canal.



*Un muret en pierre délimite l'allée gravillonnée de l'espace enherbé.
Une haie d'arbuste est plantée en bordure de l'allée desservant la maison.*



Je constate que le terrain est enherbé et agrémenté de plusieurs arbustes et arbres.

Le terrain est délimité :

- *de la parcelle voisine, côté nord, par un muret en parpaings bruts recouvert d'une couvertine en béton,*
- *en partie basse du terrain, sur la partie droite, dos à la maison, à l'est, par un grillage, derrière lequel est plantée une haie de cyprès,*



- *côté sud, par un mur en parpaing prolongé par un grillage fixé sur un muret édifié sur la parcelle voisine.*



Une terrasse est aménagée à l'arrière de la maison. Elle est pour partie recouverte de pavés autobloquants.

Monsieur xxx me confirme qu'elle est en cours de réalisation par ses soins.



Un caillebotis, devant la façade Nord, donne accès à une échelle et au vide sanitaire.

Un point d'eau est fixé sur la façade Est.

Monsieur xxx me déclare que la zinguerie a été refaite suite à un dégât des eaux survenu dans la maison.

INTERIEUR :

La porte d'entrée en bois est revêtue de peinture en état d'usage. Elle est voilée en partie haute et en partie basse.

Cuisine ouverte sur salon/Salle à manger :

La porte d'entrée donne directement accès à cette pièce.

Côté salon/salle à manger :

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes en bois sont revêtues de peinture en état d'usage.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture en état.

La pièce est éclairée par :

- *une porte-fenêtre à deux battants en PVC qui donne sur la terrasse. Présence d'un radiateur,*
- *une porte-fenêtre à deux battants en PVC, coté salon,*
- *une fenêtre à deux battants en PVC qui donne sur l'allée.*

Un radiateur est également fixé près de la porte d'entrée.

L'ensemble des baies est équipé de volets en bois.



Côté cuisine :

Le sol est recouvert d'un carrelage en état, hormis un carreau où une partie en forme de triangle est manquante.

Absence de plinthes au bas des murs qui sont revêtus de peinture en bon état.

Le plafond est revêtu de peinture en état.

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à un battant dont l'encadrement en PVC est en état avec un volet en bois.

Il s'agit d'une cuisine équipée composée :

- *d'un ensemble de placards,*
- *d'une hotte fixée au plafond,*
- *d'une plaque vitrocéramique à quatre feux,*
- *d'un évier à deux bacs en résine avec égouttoir, robinet mitigeur eau chaude/eau froide,*
- *d'un four et d'un micro-ondes et d'un réfrigérateur encastré.*



Une porte en bois à un battant revêtue de peinture en état d'usage sur ses deux faces donne accès à un couloir.

Couloir :

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes en bois sont en état.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture en état d'usage.

Le couloir est équipé d'un placard fermé par un rideau avec rayonnages et tringle pour penderie.



Salle de bains :

La porte à un battant en bois est revêtue de peinture en état d'usage.

Le sol est recouvert du carrelage d'origine.

Les murs sont revêtus de faïence murale toute hauteur en état.

Le plafond est revêtu de peinture en état. Présence d'une ampoule au plafond et d'une aération.

Elle est équipée de :

- *Deux vasques sur un plan carrelé,*
- *Deux placards sous vasque à une porte et un placard à une porte, surmontés de deux tiroirs factices et d'un tiroir ouvrant ;*
- *Une baignoire avec flexible, douchette, robinet mitigeur eau chaude/eau froide dont le capuchon de la tête de robinet est manquant ;*
- *Un radiateur chauffe-serviette.*

La pièce est éclairée par un fenestron dont l'encadrement en PVC est en état, pourvu d'une grille de protection.



Garage :

La porte à un battant en bois est revêtue de peinture en état d'usage.

Présence du tableau porte-fusibles.

Le sol est constitué d'une chape en béton brut.

Les murs sont bruts de placoplâtre et, sur deux faces, bruts de parpaings.

Le plafond est brut de placoplâtre.

Présence d'une trappe de visite pour le grenier.

Le garage est équipé d'une porte sectionnelle manuelle.

Monsieur xxx me déclare qu'un compteur LINKY doit être installé au cours du mois de février prochain.

Présence d'un radiateur.

Chambre :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état d'usage.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en état.

Les plinthes en bois sont en état.

Les murs et le plafond sont revêtus de peinture en état d'usage. Une tache est visible au plafond correspondant au dégât des eaux signalé par Monsieur xxx.

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants, dont l'encadrement PVC est en état. La fenêtre est équipée de volets en bois extérieurs.

Un radiateur est fixé sous la fenêtre.



Cabinet de toilettes :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état d'usage sur ses deux faces.

Le sol est recouvert d'un carrelage en état d'usage.

Les murs sont revêtus de faïence murale en état surmontée de peinture en état d'usage.

Le plafond est revêtu de peinture en état d'usage.

La pièce est équipée d'un wc siège anglais.



Chambre n° 2 :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état d'usage.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en état d'usage.

Les plinthes en bois sont revêtues de peinture en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'une peinture en état d'usage comportant de nombreuses reprises et des trous rebouchés.

Le plafond est revêtu de peinture comportant des taches d'humidité suite au dégât des eaux signalé par Monsieur xxx

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants dont l'encadrement PVC est en état. La fenêtre est équipée de volets en bois extérieurs.

Un radiateur est fixé sous la fenêtre.



Chambre n° 3 :

La porte à un battant est revêtue de peinture en état d'usage.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant en état.

Les plinthes en stratifié sont en état.

Les murs sont revêtus de peinture en état d'usage.

Le plafond est revêtu de peinture comportant de nombreuses traces d'humidité suite au dégât des eaux.

La pièce est éclairée par une fenêtre à deux battants, dont l'encadrement en PVC est en état. Elle est équipée de volets en bois extérieurs.

Un radiateur est fixé sous la fenêtre.

Elle est équipée d'un placard fermé par un rideau comportant des rayons, une tringle pour penderie.



CONDITIONS D'OCCUPATION :

Le bien est occupé par Monsieur xxx

CHAUFFAGE :

Le chauffage est assuré par une chaudière au fuel, qui se situe dans le garage et dont la cuve de 1500 litres est installée dans le vide sanitaire.

Monsieur xxx m'indique qu'aucune association syndicale du lotissement n'a été créée, les travaux d'entretien de l'allée étant répartis amiablement entre les trois propriétaires des maisons.

Selon les documents en ma possession, ces biens immobiliers, propriété bâtie et non bâtie, consistent :

- en une maison à usage d'habitation située 61 route de Saint Martin la Guilletière comprenant une cuisine/séjour, une salle de bains, un WC, 3 chambres et 1 garage, cadastrées section AD n°619, route de St Martin pour 628 m² et AD n°624, lieu-dit Guilletière pour 153 m², précision étant faite que lesdites parcelles étaient antérieurement cadastrées respectivement section AD n° 399 et 199.

- au 1/3 indivis de la parcelle à usage d'accès cadastrée section AD n°625, lieu-dit Guilletière pour 58 m²

- à la 1/2 indivise de la parcelle à usage d'accès cadastrée section AD n°626, lieu-dit Guilletière pour 170 m².

Les parcelles cadastrées section AD n°619 et 624 forment le lot n° 2 du lotissement « LE HAUT DE LA GUILLETIERE » approuvé par arrêté municipal du 3 septembre 2003 (03/09/2003) dont les pièces ont été déposées au rang des minutes de Maître THIOLLIER, Notaire à ST SYMPHORIEN SUR COISE (69), le 29 mai 2004 (29/05/2004) publié au 5ème Bureau des Hypothèques de LYON (69) le 19 juillet 2004 (19/07/2004), Volume 2004 P 3936.

Afin d'apporter davantage de précisions à mes constatations, j'ai pris plusieurs clichés photographiques, lesquels n'ont subi aucune modification et sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux, que j'ai reproduits ci-dessus.

Mes constatations terminées, je me suis retirée et, de retour en mon Etude à 18 heures 00, j'ai clos et dressé le présent Procès-Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit auquel j'ai joint la fiche de synthèse établi par JURITEC.

Coût du présent acte :	
<i>Article A.444-28</i>	<i>220,94 €</i>
<i>Article A.444-18</i>	<i>75,00 €</i>
<i>TRANSPORT</i>	<i>7,67 €</i>
<i>TOTAL HT</i>	<i>303,61 €</i>
<i>TVA 20,00 %</i>	<i>60,72 €</i>
<i>TAXE FORFAITAIRE</i>	<i>14,89 €</i>
<i>PHOTOGRAPHIES</i>	<i>12,00 €</i>
<i>TOTAL TTC</i>	<i>391,22 €</i>